

DEL2021280101

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Conseil d'Administration  
28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 du mois de janvier à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Madame Catherine GARANDEAU.

**Etaient présents** : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Madame Déborah BOTTER.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON, Monsieur Dominique BERNARD.

**Pouvoir** : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU  
Monsieur Patrick VILLALON donne pouvoir à Madame Liliane ROBIN.

Convocation du 20 janvier 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

**1) CCAS/FINANCES - Création d'un nouveau tarif pour les ateliers « action préventions seniors »**

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée le projet organisé par le CCAS dans le cadre de l'action de prévention Conférence des Financeurs en partenariat avec le prestataire MFR.

En effet, dans le cadre de sa politique de développement de la prévention du public senior, le CCAS a mis en place 4 ateliers pour les seniors. Ces derniers ont vocation à aider les seniors de plus de 60 ans à s'épanouir dans leur vie quotidienne et ainsi vieillir en bonne santé.

Il sera demandé à chaque personne inscrite une participation de 1€ par séance soit :

6 € pour les 6 séances de l'atelier « Pensez à vous détendre »

4 € pour les 4 séances de l'atelier « Resituez l'histoire dans le temps »

4 € pour les 4 séances de l'atelier « Réveillez votre beauté »

6 € pour les 6 séances de l'atelier « Tonifiez votre corps »

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le



ID : 085-268500600-20210129-DEL2021280101-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité

## DECIDE

- 1°) d'approuver la création du nouveau tarif tel que ci-dessus exposé,
- 2°) d'autoriser le Président ou la vice-présidente à entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

DEL2021280102

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Conseil d'Administration  
28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 du mois de janvier à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Madame Catherine GARANDEAU.

**Etaient présents :** Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Madame Déborah BOTTER.

**Etaient absents excusés :** Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON, Monsieur Dominique BERNARD.

**Pouvoir :** Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU  
Monsieur Patrick VILLALON donne pouvoir à Madame Liliane ROBIN.

Convocation du 20 janvier 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

## 2) CCAS/FINANCES – Présentation du débat d'orientation budgétaire 2021

Madame la vice-présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Pour lui permettre de remplir ses missions, le CCAS dispose aussi d'une subvention allouée par la ville . En 2020 cette subvention s'est élevée à 70 000 € en fonctionnement.

Le CCAS a non seulement maintenu son partenariat avec le Conseil Départemental (ADILE) pour favoriser l'accession à la propriété, mais il a aussi soutenu plusieurs associations.

Depuis 2016, l'objectif de la ville était de poursuivre la rationalisation de l'ensemble des postes de dépenses, ainsi que son soutien financier au CCAS pour faire face aux baisses des dotations de l'État.

Cet effort devra être poursuivi en 2020. Les recettes devront être suffisantes pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement, notamment nécessaire au remboursement de l'emprunt, en ajustant probablement certaines de ces interventions.

## **Les tendances dégagées en 2020 :**

→ **En investissement**, on notera sur l'année écoulée aucune dépense hormis le remboursement de l'emprunt.

→ **En fonctionnement** concernant l'aide en faveur des personnes âgées (AFPA), nous avons sensiblement les mêmes dépenses que les années passées

Cependant, compte tenu du contexte sanitaire, le goûter des aînés n'a pas pu être organisé. Il a donc été décidé d'offrir un calendrier chevalet à toutes les personnes de plus de 75 ans. Ces dernières ont également reçu un dessin d'enfant.

Concernant l'aide en faveur des personnes en difficulté c'est à dire les aides versées sous forme de subventions aux associations, elle a été reconduite et a permis d'aider de nombreuses personnes.

Pour ce qui concerne l'accession au logement, davantage de dossiers ont été instruits en 2020. On observe une hausse des demandes au fil des ans.

## **Les orientations 2021**

**En fonctionnement** sur l'année à venir, on envisagera :

- Le goûter de Noël pour les aînés (mercredi 1 décembre 2021)
- Les bons alimentaires ou autres distribués aux personnes sans domicile fixe ou en difficulté ;
- Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet ;
- L'attribution de secours exceptionnels ;
- L'attribution des aides pour l'accession à la propriété.
- Entretien des bâtiments : contrat avec un artisan pour l'entretien.
- Projet « SOS boîte »
- Campagne de communication pour permettre de recenser les personnes vulnérables sur la commune.

**En investissement :**

- Le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017, débloqué en 2018 : seconde échéance en 2020 (prêt sur 30 ans).
- Aménagement paysager des abords des résidences Pierre Cloutour 1 et 2 qui n'a pu être réalisé (météo défavorable à l'automne + confinement).

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1°) d'approuver le débat d'orientation budgétaire

2°) d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.